

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 88

10 janvier 2014

SOMMAIRE

Administration - Organisation - Services	4213	Ligbig S.à r.l.	4202
ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l.	4223	Neolexip	4194
Aquarius Investholding S.à r.l.	4218	Neptun Cruises	4194
Atlas Investment Company 3 S.à r.l.	4193	Newgate Ventures S.à r.l.	4194
Atlas Investment Company 4 S.à r.l.	4193	Oak Consultancy S.à r.l.	4215
Bascharge Invest s.à r.l.	4213	PPP Investments S.A.	4190
BJS ME Holdings S.à r.l.	4191	Prime Trust Services s.à r.l.	4190
Corel Software (Lux), S.à r.l.	4195	Publimed s.à r.l.	4217
DIF Infra 3 Luxembourg S.à r.l.	4224	Quoniam Funds Selection SICAV	4190
Digital Management S.A.	4223	REI Latin America I S.à r.l.	4189
Digital Management S.A.	4224	RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial	4189
Dima S.A.	4224	Rocca Investments S.A.	4188
Diso-Lux S.à r.l.	4224	Rochester Holding S.A.	4190
Distrilux S.A.	4224	Roster Holdings S.à r.l.	4189
Ermesinde 2 S.à r.l.	4224	Saljoha Holding S.A.	4217
European Renewable Opportunities	4213	Scaramouche.lu S.à r.l.	4217
European Road Infrastructure Investments	4213	S.C.I. Lamlux	4191
Finsteel Energy Investment S.A.	4214	Société d'Etudes et d'Aide à la Décision S.à r.l.	4178
F.T.G. S.A.	4214	StaGe Mezzanine	4217
Global Solar Fund Partners S.à r.l.	4213	TPL Geislingen S.à r.l.	4188
Global Solar Participations S.à r.l.	4213	TPL Glauchau S.à r.l.	4186
Grim S.A.	4194	TPL Ludwigsburg S.à r.l.	4182
Groupe Marechal S.à r.l.	4193	Vector Rae Luxembourg S.à r.l.	4195
Jones Consulting S.à r.l.	4186	World Consulting Company S.A.	4214
Kansas City Southern International Investments	4182	Zureta S.A.	4223

S.E.A.D., Société d'Etudes et d'Aide à la Décision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.833.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie», une société en commandite par actions existant sous les lois de la Confédération Helvétique, ayant son siège social 10, Route Louis-Braille, CH - 1763 Granges-Paccot, immatriculée auprès du registre de commerce du canton de Fribourg sous le numéro CH-217-0-136115-2,

dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Granges-Paccot, le 15 novembre 2013.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Société d'Etudes et d'Aide à la Décision S.à r.l.», en abrégé «S.E.A.D.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en tout autre lieu de la commune de Luxembourg-Ville en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes études, recherches, participations à toutes recherches, tous conseils, concernant la création, l'acquisition, le développement, la gestion ou l'exploitation de toutes entreprises ou sociétés,
- toutes prise de participation ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière ainsi que la création, l'acquisition de telles sociétés ou entreprises,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Cession des parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Titre III. Assemblées générales des associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 9. Vote. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre,

télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société. Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider sur proposition du conseil de gérance, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Divers. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre de l'année 2014.

Souscription et Paiement

Le comparant déclare que l'intégralité des parts sociales de la Société a été souscrite par la société Compagnie Financière Michelin, «Senard et Cie», pré-qualifiée, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à un gérant unique;
3. La personne suivante est nommée gérant:

Monsieur Louis Marie Antoine Chodron de Courcel, retraité, né à Amiens le 20 octobre 1952, résidant à 62, rue de Bercy, 75012 PARIS, France, pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L.-A. TAKERKART-WOLF, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013164463/209.

(130200758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.107.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013175221/12.

(130213676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Kansas City Southern International Investments, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.499.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of October.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary shareholder's general meeting of KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., a corporation (Société Anonyme) incorporated under the laws of the United Mexican States, having its registered office at Mexico City, Federal District, United Mexican States, registered in the Public Registry of Commerce (Registro Publico de Comercio) of Mexico City in the electronic commerce file 487071-1 on January 30, 2013, and having its place of effective management/place of central administration at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.499.

The meeting is opened by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairperson"), who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairperson declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy/proxies of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, that all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

Agenda

1) Consider waiving the convening notice;

2) Consider the increase of the share capital of the Company by an amount of ten million three hundred seventy six thousand four Mexican Pesos (MXN 10,376,004) by the issuance of (i) seven hundred thirty seven thousand eight hundred ninety three (737,893) Series "A" shares, without par value (the "New A Shares"), together with an Series "A" share premium of thirty seven million three hundred fifty three thousand five hundred ninety six Mexican Pesos (MXN 37,353,596) (the "A Share Premium") and (ii) eighty one thousand nine hundred eighty eight (81,988) Series "L" shares, without par value (the "New L Shares"), together with an Series "L" share premium of four million one hundred fifty thousand four hundred Mexican Pesos (MXN 4,150,400) (the "L Share Premium");

3) Consider the subscription by:

a. CAYMEX TRANSPORTATION, INC., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, with its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under corporate file number 2752463 ("Caymex") to (i) six hundred ninety nine thousand two hundred sixty four (699,264) New A Shares together with thirty five million three hundred ninety eight thousand one hundred thirty five Mexican Pesos (MXN 35,398,135) A Share Premium and (ii) seventy seven thousand six hundred ninety six (77,696) New L Shares together with three million nine hundred thirty three thousand one hundred twenty seven Mexican Pesos (MXN 3,933,127) L Share Premium (collectively the "Caymex Sub-

scribed Shares") and full payment by contribution in cash of forty-nine million one hundred sixty-four thousand seventy nine Mexican Pesos (MXN 49,164,079);

b. KCSI INVESTMENT I, LTD., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, with its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under corporate file number 3829049 ("KCSI") to (i) thirty eight thousand six hundred twenty nine (38,629) New A Shares together with one million nine hundred fifty five thousand four hundred sixty one Mexican Pesos (MXN 1,955,461) A Share Premium and (ii) four thousand two hundred ninety two (4,292) New L Shares together with two hundred seventeen thousand two hundred seventy three Mexican Pesos (MXN 217,273) L Share Premium (collectively the "KCSI Subscribed Shares") and full payment by contribution in cash of two million seven hundred fifteen thousand nine hundred twenty one Mexican Pesos (MXN 2,715,921);

4) Consider the amendment of Article 6 of the Company's articles of association to give it the following content:

"Capital stock. The subscribed and paid capital of the Company shall be the amount of three billion three hundred twenty nine million nine hundred sixty seven thousand three hundred twelve Mexican Pesos and fifty cents (MXN 3,329,967,312.50), and is represented by: (i) two hundred thirty-six million eight hundred eleven thousand seven hundred nine (236,811,709) ordinary, nominative Series "A" shares, without par value and (ii) twenty-six million three hundred twelve thousand four hundred twelve (26,312,412) limited voting, nominative, Series "L" shares without par value."

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder(s) of the Company and on basis of the agenda, the shareholder (s) of the Company take(s) the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present general meeting, the general meeting waives the convening notice, the shareholder(s) considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has/have been communicated to it/them in advance.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of ten million three hundred seventy six thousand four Mexican Pesos (MXN 10,376,004) in order to raise it from its present amount of three billion three hundred nineteen million five hundred ninety one thousand three hundred eight and 50/100 Mexican Pesos (MXN 3,319,591,308.50) to three billion three hundred twenty nine million nine hundred sixty seven thousand three hundred twelve Mexican Pesos and fifty cents (MXN 3,329,967,312.50) by the issue of seven hundred thirty seven thousand eight hundred ninety three (737,893) New A Shares and eighty one thousand nine hundred eighty eight (81,988) New L Shares.

Third resolution
Subscription - Payment

The general meeting resolves to agree to the subscription of:

- (i) Caymex Subscribed Shares together with the corresponding share premium by Caymex;
- (ii) KCSI Subscribed Shares together with the corresponding share premium by KCSI.

Thereupon,

(i) Caymex declares to subscribe to all the Caymex Subscribed Shares together with the corresponding share premium have them fully paid up by a contribution in cash of forty-nine million one hundred sixty-four thousand seventy nine Mexican Pesos (MXN 49,164,079).

(ii) KCSI declares to subscribe to all the KCSI Subscribed Shares together with the corresponding share premium and have them fully paid up by a contribution in cash of two million seven hundred fifteen thousand nine hundred twenty one Mexican Pesos (MXN 2,715,921).

All the New A Shares together with the A Share Premium and all the New L Shares together with the L Share Premium have been fully paid in cash, so that the amount of fifty-one million eight hundred eighty thousand Mexican Pesos (MXN 51,880,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

Pursuant to the above share capital increase, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Capital stock. The subscribed and paid capital of the Company shall be the amount of three billion three hundred twenty nine million nine hundred sixty seven thousand three hundred twelve Mexican Pesos and fifty cents (MXN 3,329,967,312.50), and is represented by: (i) two hundred thirty-six million eight hundred eleven thousand seven hundred nine (236,811,709) ordinary, nominative Series "A" shares, without par value and (ii) twenty-six million three hundred twelve thousand four hundred twelve (26,312,412) limited voting, nominative, Series "L" shares without par value."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand one hundred EURO (EUR 4,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., une société anonyme dûment constituée selon les lois des Etats Unis du Mexique, ayant son siège social à Mexico, District Fédéral, Etats Unis du Mexique et enregistrée auprès du registre public de commerce (Registro Publico de Comercio) de Mexico dans le registre du commerce électronique 487071-1 daté du 30 janvier 2013 et ayant son lieu d'administration effective/d'administration centrale au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 175.499.

L'assemblée est ouverte par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire de résidence à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que président (ci-après le «Président») qui désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme Solange Wolter, clerc de notaire de résidence à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président requière et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) du/des actionnaire(s) représenté(s) et le nombre d'actions qu'il(s) détient/détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le (s) actionnaire(s), son/leur(s) mandataire(s) et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La/les procuration(s) de(s) actionnaire(s) représenté(s) restera/resteront également annexée(s) au présent acte après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) du/des comparant(s) et le notaire instrumentaire.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée (l'«Ordre du Jour») est le suivant:

Ordre du jour

1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;

2) Considérer l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions trois cent soixante-seize mille quatre Pesos Mexicains (MXN 10.376.004) par l'émission de (i) sept cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (737.893) actions de Série «A» sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions A»), avec une prime d'émission de Série «A» de trente-sept millions trois cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-seize Pesos Mexicains (MXN 37.353.596) (la «Prime d'Emission A») et (ii) quatre-vingt-un mille neuf cent vingt-quatre-huit (81.988) actions de Série «L» sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions L»), avec une prime d'émission de Série «L» de quatre millions cent cinquante mille quatre cent Pesos Mexicains (MXN 4.150.400) (la «Prime d'Emission L»);

3) Considérer la souscription par:

a. CAYMEX TRANSPORTATION, INC., une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro de dossier 2752463 («Caymex») à (i) six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre (699.264) Nouvelles Actions A avec trente-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-cinq Pesos Mexicains (MXN 35.398.135) de Prime d'Emission A et (ii) soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-seize (77.696) Nouvelles Actions L avec trois millions neuf cent trente-trois mille cent vingt-sept Pesos Mexicains (MXN 3.933.127) de Prime d'Emission L (collectivement les «Actions Souscrites par Caymex») et le paiement total par un apport en numéraire d'un montant de quarante-neuf millions cent soixante-quatre mille soixante-dix-neuf Pesos Mexicains (MXN 49.164.079);

b. KCS INVESTMENT I, LTD, une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro de dossier 3829049 («KCS») à (i) trente-huit mille six cent

vingt-neuf (38.629) Nouvelles Actions A avec un million neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-et-un Pesos Mexicains (MXN 1.955.461) de Prime d'Emission A et (ii) quatre mille deux cent quatre-vingt-douze (4.292) Nouvelles Actions L avec deux cent dix-sept mille deux cent soixante-treize Pesos Mexicains (MXN 217.273) de Prime d'Emission L (collectivement les «Actions Souscrites par KCSI») et le paiement total par un apport en numéraire d'un montant de deux millions sept cent quinze mille neuf cent vingt-et-un Pesos Mexicains (MXN 2.715.921);

4) Considérer la modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Capital-actions. Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à trois milliard trois cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-sept mille trois cent douze Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 3.329.967.312,50), et est représenté par: (i) deux cent trente-six millions huit cent onze mille sept cent neuf (236.811.709) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», sans valeur nominale et (ii) vingt-six millions trois cent douze mille quatre cent douze (26.312.412) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries "L", sans valeur nominale.»

5) Divers.

Le(s) actionnaire(s) de la Société, après avoir délibéré(s), et sur base de l'Ordre du Jour, prend/prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée générale renonce aux formalités de convocation, le(s) actionnaire(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'Ordre du Jour qui lui/leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions trois cent soixante-seize mille quatre Pesos Mexicains (MXN 10.376.004) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois milliard trois cent dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent huit Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 3.319.591.308,50) à trois milliard trois cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-sept mille trois cent douze Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 3.329.967.312,50) par l'émission de sept cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (737.893) Nouvelles Actions A, et quatre-vingt-un mille neuf cent vingt-quatre-huit (81.988) Nouvelles Actions L.

Troisième résolution Souscription - Libération

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription des:

- (i) Actions Souscrites par Caymex ainsi que leurs primes d'émission respectives par Caymex;
- (ii) Actions Souscrites par KCSI ainsi que leurs primes d'émission respectives par KCSI.

Ainsi,

(i) Caymex déclare souscrire à toutes les Actions Souscrites par Caymex ainsi que leurs primes d'émission respectives et de les libérer en totalité par un apport en numéraire d'un montant de quarante-neuf millions cent soixante-quatre mille soixante-dix Pesos Mexicains (MXN 49.164.079).

(ii) KCSI déclare souscrire à toutes les Actions Souscrites par KCSI ainsi que leurs primes d'émission respectives et de les libérer en totalité par un apport en numéraire d'un montant de deux millions sept cent quinze mille neuf cent vingt-et-un Pesos Mexicains (MXN 2.715.921).

Toutes les Nouvelles Actions A avec la Prime d'Emission A et toutes les Nouvelles Actions L avec la Prime d'Emission L ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-et-un millions huit cent quatre-vingt mille Pesos Mexicains (MXN 51.880.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Capital-actions. Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à trois milliard trois cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-sept mille trois cent douze Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 3.329.967.312,50), et est représenté par: (i) deux cent trente-six millions huit cent onze mille sept cent neuf (236.811.709) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», sans valeur nominale et (ii) vingt-six millions trois cent douze mille quatre cent douze (26.312.412) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries "L", sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille cents Euros (EUR 4.100.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le(s) comparant(s) l'a/ ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48658. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164918/223.

(130201321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

TPL Glauchau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.105.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013175220/12.

(130213677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Jones Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.864.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur João PEDROSO JONES, consultant, demeurant à L-3544 Dudelange, 26, rue Jean Wolter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la consultance dans le domaine de l'informatique.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de JONES CONSULTING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur João PEDROSO JONES, consultant, demeurant à L-3544 Dudelange, 26, rue Jean Wolter.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur João PEDROSO JONES, consultant, né à Sao Sebastiao de Pedreira (Portugal), le 14 octobre 1984, demeurant à L-3544 Dudelange, 26, rue Jean Wolter.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-9711 Clervaux, 82 Grand-Rue.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PEDROSO JONES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164912/101.

(130201192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

TPL Geislingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.096.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013175219/12.

(130213678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Rocca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 88.354.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013176168/13.

(130214166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Août 2013.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2015
- Mr Hendrik Helena Jozef KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2015
- Mr Rob SONNENSCHHEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2015
- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de démissionner trois administrateurs, à savoir:

- Mme Viviane HENGEL, administrateur, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée L-2261 Luxembourg.
- Mr Guy BAUMANN, administrateur, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée L-2261 Luxembourg.
- Mr Sébastien BOMBERGER, administrateur, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée L-2261 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de démissionner, en qualité de commissaire aux comptes, la société AUDIT TRUST S.A. avec siège social sis au 42 rue de la Vallée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B63115.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013176162/32.

(130213779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.017,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 130.137.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2013176159/12.

(130214751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Roster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.034.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2013.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2013176149/14.

(130214994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2013.
Quoniam Funds Selection SICAV
Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2013176144/12.

(130214964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Rochester Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 86.442.

19.11.2013 L130195983

Déposé le 19/11/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

L'extrait rectificatif remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF

Extrait

La Société prend acte qu'une erreur a été commise lors de l'inscription de l'adresse de Mme Floriana ROBBIANI, administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société. En effet, il y a lieu de lire: Via al Roccolo 13, 6962 Albonago, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176169/18.

(130215032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

PPP Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013176125/10.

(130214310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Prime Trust Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.907.

Les Comptes annuelles au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176129/10.

(130214782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

S.C.I. Lamlux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg E 2.684.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire 29 novembre 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 novembre 2013:

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 13, Rue de Mamer L-8081 Bertrange au 11, Boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg à dater du 1^{er} décembre 2013.

Le mandataire

Référence de publication: 2013176177/12.

(130214090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

BJS ME Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.308.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the 8th day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BJS ME Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 162308 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 29 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2279 of 26 September 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appears:

BJS Holdings 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean-Engling, L-1466 Luxembourg; with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B162339 (the Sole Shareholder)

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- the Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, all entirely subscribed and fully paid in;
- the appearing party as sole shareholder of the Company hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Sole Shareholder appoints François Cadieux, professionally residing at Place Terribilini 1, 1260 Nyon, Switzerland as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- the Liquidator is not entitled to compensation;
- the liquidation accounts dated 8 November 2013, showing a loss for the current financial year in an amount of USD 36,703 (thirty-six thousand seven hundred and three United States dollars) and losses carried forward in an amount of

USD 18,051 (eighteen thousand and fifty-one United States dollars) (together the Losses), are approved and discharge is given to the Company's managers for the execution of their mandate and duties;

- The Sole shareholder resolves to set off the Losses with the Company's share premium;
- the Liquidator declares that the activities of the Company have ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- it has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BJS ME Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social 20.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162308 (la Société). La Société a été constituée selon le droit luxembourgeois le 29 juin 2011 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2279 du 26 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) non jamais été modifiés.

A COMPARU:

BJS Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social App 10B, 12, rue Jean-Engling, L-1466 Luxembourg; ayant un capital social de 20.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B162339 (l'Associé Unique)

Ici représentée par Marine Baillet, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- la partie comparante est l'associée unique de la;
- le capital social de la Société se monte à 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- la partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique nomme François Cadieux, résident professionnellement Place Terribilini 1, 1260 Nyon, Suisse comme liquidateur de la Société (le Liquidateur); le Liquidateur aura les plein pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et document, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour que l'objet du présent acte prenne effet;
- le Liquidateur n'a pas droit à une compensation;
- les comptes de liquidation datés du 8 novembre 2013, montrent une perte pour l'année sociale en cours d'un montant de 36.703 USD (trente-six mille sept cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) et des pertes reportées d'un montant de 18.051 USD (dix-huit mille sept cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) (collectivement les Pertes), sont approuvés et décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats et devoirs;
- l'Associé Unique décide de compenser les Pertes par la prime d'émission de la Société;
- le Liquidateur déclare que les activités de la Société ont cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout

passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- la Société soit et par le présent acte est liquidée et la liquidation est clôturée;
- elle a pleinement connaissance des Statuts et de la situation financière de celle-ci; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Le document ayant été lu et traduit par le mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Baillet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14912.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165344/114.

(130202481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Atlas Investment Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.855.

Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 28 octobre 2013

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Antonis Anastasiou de son poste de gérant avec effet au 31 octobre 2013.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Gilles Martin, né le 8 janvier 1980 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013176433/14.

(130216512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.823.

Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 28 octobre 2013

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Antonis Anastasiou de son poste de gérant avec effet au 31 octobre 2013.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Gilles Martin, né le 8 janvier 1980 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013176434/14.

(130216515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Groupe Marechal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE MARECHAL S. à r.l.

Référence de publication: 2013176780/10.

(130216007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Grim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176779/10.

(130215960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Neptun Cruises, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 62.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176017/10.

(130214318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Neolexip, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.655.

Le bilan au 31/05/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176016/10.

(130215147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Newgate Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.174.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 novembre 2013

En date du 28 novembre 2013, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de Monsieur Martin Hubert, né le 28 avril 1982 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Michel Thill

Gérant

Référence de publication: 2013176009/17.

(130214061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Corel Software (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vector Rae Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 268.212,35.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.778.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Corel Corporation, a corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 1600 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1Z 8R7, Canada (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Vector Rae Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Jean Seckler, on 15 June 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2070 on 6 September 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.778 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler dated 3 June 2013, published in the Mémorial C on 27 August 2013.

II.- That the 23,237 (twenty-three thousand two hundred thirty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company to Corel Software (Lux), S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
4. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company;
5. Amendment of paragraph 5 of the article 12 of the articles of association of the Company;
6. Split of each share of the Company into 100 (one hundred) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each;
7. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 244,975.35 (two hundred forty-four thousand nine hundred seventy-five United States Dollars thirty-five cents) so as to raise it from its current amount of USD 23,237 (twenty-three thousand two hundred thirty-seven United States Dollars) to USD 268,212.35 (two hundred sixty-eight thousand two hundred twelve United States Dollars thirty-five cents) by the issuance of 24,497,535 (twenty-four million four hundred ninety-seven thousand five hundred thirty-five) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 6,274.65 (six thousand two hundred seventy-four United States Dollars sixty-five cents) payable on the share premium account of the Company, which amount shall be allocated to the legal reserve of the Company;
8. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
9. New composition of the shareholding of the Company;
10. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and
11. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon

all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the name of the Company from "Vector Rae Luxembourg S.a r.l." to "Corel Software (Lux), S.a r.l."

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Corel Software (Lux), S.a r.l."

Fourth resolution:

It is resolved to amend article 3 of the Company's articles of association, so that it reads as follows:—

" **Art. 3.** The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract, enforce and/or assign in any way, all or part of its intellectual property rights of any nature in relation to any company associated in any way with the Company or any third party for such consideration, if any, as the Company may think fit;
- (5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates"), any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);
- (7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fifth resolution:

It is resolved to amend the fifth paragraph of article 12 of the articles of association of the Company, so that the chairman or one manager of the category A together with one manager of the category B may sign the minutes of the board meetings and any transcript or excerpt of such minutes.

As a consequence, it is resolved to amend paragraph 5 of article 12 of the Company's articles of association, so that it reads as follows:—

" **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal which may occur at any time and ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least a manager of the category A and a manager of the category B. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting with the consent of at least a manager of the category A and a manager of the category B. Minutes of the board meetings shall be signed by the chairman, or one manager of the category A and one manager of the category B. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman, or one manager of the category A and one manager of the category B. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, email telegram, telex or electronic means another manager of whatever category as his proxy. A manager may represent more than one manager of whatever category as his proxy."

No other amendment is made to this article.

Sixth resolution:

It is resolved to split each of the 23,237 (twenty-three thousand two hundred thirty-seven) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar each) in 100 (one hundred) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each. As a result the share capital is composed of 2,323,700 (two million three hundred twenty-three thousand seven hundred) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each.

Seventh resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 244,975.35 (two hundred forty-four thousand nine hundred seventy-five United States Dollars thirty-five cents) so as to raise it from its current amount of USD 23,237 (twenty-three thousand two hundred thirty-seven United States Dollars) to USD 268,212.35 (two hundred sixty-eight thousand two hundred twelve United States Dollars thirty-five cents) by the issuance of 24,497,535 (twenty-four million four hundred ninety-seven thousand five hundred thirty-five) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 6,274.65 (six thousand two hundred seventy-four United States Dollars sixty-five cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), which amount shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Eighth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below, which is now at the disposal of the Company.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, consists in 5% (five percent) of all the limited liability company interests in 8324450 Delaware LLC (to be renamed Corel Software LLC), a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America.

Valuation

The Contribution is valued at an amount of USD 251,250 (two hundred fifty-one thousand two hundred fifty United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 23 October 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Manager intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Thomas Walsh, category A manager, residing at 1 Market Street Steuart Tower, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, United States of America;

- Mr. David Baylor, category A manager, residing at 1 Market Street Steuart Tower, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, United States of America;

- Mr. Ludovic Trogliero, category B manager, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. David Catala, category B manager, having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Ninth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Corel Corporation: 26,821,235 (twenty-six million eight hundred twenty-one thousand two hundred thirty-five) shares.

The notary acts that the 26,821,235 (twenty-six million eight hundred twenty-one thousand two hundred thirty-five) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Tenth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"The corporate capital is set at two hundred sixty-eight thousand two hundred twelve United States Dollars thirty-five cents (USD 268,212.35), represented by twenty-six million eight hundred twenty-one thousand two hundred thirty-five (26,821,235) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each"

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Corel Corporation, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social sis au 1600 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1Z 8R7, Canada (l'"Associé Unique").

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Vector Rae Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire, le 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2070, le 6 septembre 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.778 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés selon un acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 3 juin 2013, publié au Mémorial C le 27 août 2013.

II.- les 23.237 (vingt-trois mille deux cent trente-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement du nom de la Société pour Corel Software (Lux), S.à r.l.;

3. Modification consécutive de l'article 2 des statuts de la Société;
4. Changement de l'objet social de la Société et modification consécutive de l'article 3 des statuts de la Société;
5. Modification du paragraphe 5 de l'article 12 des statuts de la Société;
6. Division de chacune des parts sociales de la Société en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune;
7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 244.975,35 USD (deux cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Dollars Américains et trente-cinq cents) afin de le porter de son montant actuel de 23.237 USD (vingt-trois mille deux cent trente-sept Dollars Américains) à 268.212,35 USD (deux cent soixante-huit mille deux cent douze Dollars Américains et trente-cinq cents) par l'émission de 24.497.535 (vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 6.274,65 USD (six mille deux cent soixante-quatorze Dollars Américains et soixante-cinq cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, ce montant devant être alloué à la réserve légale de la Société;
8. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;
9. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
10. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société; et
11. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier le nom de la Société de la "Vector Rae Luxembourg S.à r.l." en "Corel Software (Lux), S.à r.l."

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution ci-avant, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Corel Software (Lux), S.à r.l."."

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits et autres propriétés, droits et intérêts dans des biens, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De détenir, de développer, de gérer, de promouvoir, de céder, de vendre, d'acquérir, de concéder, de sous-traiter, de faire respecter et/ou d'attribuer de quelque manière que ce soit, tout ou partie de ses droits de propriété intellectuelle de toute nature, en relation avec toute société associée d'une quelconque façon avec la Société ou avec tout tiers pour telle contrepartie que la Société jugera appropriée.
- 5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 6) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet. "

Cinquième résolution:

Il est décidé de modifier le cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, de telle manière que le président ou un gérant de catégorie A de la Société, ensemble avec un gérant de catégorie B, puissent signer les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et toute transcription ou extraits de ces procès-verbaux.

En conséquence, il est décidé de modifier le paragraphe 5 de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation qui peut intervenir à tout moment et ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec le consentement d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signées par le président, ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tous moyens électroniques un autre gérant de toute catégorie comme mandataire. Un membre du conseil de gérance peut représenter plus d'un gérant de n'importe quelle catégorie comme son mandataire."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Sixième résolution:

Il est décidé de diviser chacune des 23.237 (vingt-trois mille deux cent trente-sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent de Dollar américain) chacune. En conséquence, le capital social de la Société est composé de 2,323,700 (deux millions trois cent vingt-trois mille sept cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain).

Septième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 244.975,35 USD (deux cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains et trente-cinq cents) afin de le porter de son montant actuel de 23.237 USD (vingt-trois mille deux cent trente-sept Dollars américains) à 268.212,35 (deux cent soixante-huit mille deux cent douze Dollars américains et trente-cinq Cents) par l'émission de 24.497.535 (vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 6.274,65 (six mille deux cent soixante-quatorze Dollars américains et soixante-cinq centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), lequel montant sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature (l'«Apport»).

Huitième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérés par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après, qui est désormais à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, se compose de 5% (cinq pourcent) des intérêts commanditaires de la société à responsabilité limitée 8324450 Delaware LLC (qui sera renommée Corel Software LLC), existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège

social sis au 1209 Orange Street Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Évaluation

L'Apport est évalué à un montant de 251,250 USD (deux cent cinquante-et-un mille deux cent cinquante Dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société selon une déclaration de valeur de l'apport datée du 23 Octobre 2013, laquelle demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent:

- M. Thomas Walsh, gérant de catégorie A, résidant au 1 Market Street Steuart Tower, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Baylor, gérant de catégorie A, résidant au 1 Market Street Steuart Tower, 23rd Floor, San Francisco, CA 94105, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Ludovic Trogliero, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. David Catala, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentés ici par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport énoncée ci-avant.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Neuvième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est le suivant:

- Corel Corporation: 26.821.235 (vingt-six millions huit cent vingt-et-un mille deux cent trente-cinq) parts sociales.

Le notaire acte que les 26.821.235 (vingt-six millions huit cent vingt-et-un mille deux cent trente-cinq) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Dixième résolution:

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement apporté, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent soixante-huit mille deux cent douze Dollars américains et trente-cinq cents (USD 268,212.35), représenté par 26.821.235 (vingt-six millions huit cent vingt-et-un mille deux cent trente-cinq) parts sociales d'un cent de Dollar américain (USD 0,01) chacune.

Il n'est fait aucune autre modification à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165209/373.

(130201141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Ligbig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.919.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Trivionco Limited, having its registered office at Maximou Michailidi, 6, Tower 3, Maximos Plaza, 5th Floor, Flat/Office 3502, 3106, Limassol, Cyprus, registered with the Cyprus companies register under number HE326363,

here represented by Mr Pierrot Kana, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested by the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("*société à responsabilité limitée*") whose name is Ligbig S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 Company may also invest in real estate and / or all types of real estate rights, and directly or indirectly operate and develop them. The Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its real estate assets or rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director (*gérant unique*) or in case of plurality of directors (*gérants*), by a decision of the board of directors (*conseil de gérance*).

4.4 In the event that the board of directors (conseil de gérance) or the sole director (gérant unique) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors (conseil de gérance) or the sole director (gérant unique) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1 Capital - share premium - reserves

5.1.1 The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one thousand two hundred and fifty (1,250) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one thousand two hundred and fifty (1,250) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully subscribed and paid up.

5.1.2 Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares.

5.1.3 Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.4 The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Share Register

All shares and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

5.5 - Transfer of Shares - Redemption of Shares

5.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

5.5.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.5.4 Transfers of shares must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5.5 The Shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

5.5.6 In case of transfer of shares, the transferring shareholder shall transfer all of its shares of each class of shares or, if the transferring shareholder transfers only some of his shares, he shall transfer at the same time shares proportionally in each class of shares.

5.5.7 Without prejudice to the possibility to repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law, the Company may, redeem its shares only if it repurchases and cancels one or more entire classes (being the Class A Ordinary Shares through Class J Ordinary Shares, included) of shares, i.e. all the shares in issue in such class(es). In case of repur-

chases and cancellations of class(es) of shares, such repurchases and cancellations shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Ordinary Shares class).

5.5.8 In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the relevant class of shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Redemption Amount. The "Redemption Amount" means, in relation to the relevant class of shares repurchased and cancelled, an amount determined by the board of directors (conseil de gérance) or the sole director (gérant unique) (as the case may be) which shall be no lesser than the profits of the Company and no greater than an amount determined as follows:

the sum of:

(i) the total amount of net profits, including carried forward profits, attributable to that class of shares (subject to and in accordance with the provisions of article 11.2),

(ii) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, share premium reserves attached to such shares), and

(iii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to amounts available for distribution in accordance with the Law, reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses), and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law, the Articles of Incorporation or which, in the reasonable opinion of the board of directors (conseil de gérance), are set aside to cover running or other costs or liabilities of the Company (without for the avoidance of doubt, any double counting), each time as set out in the relevant interim accounts which are to be prepared to that effect at a date no earlier than five (5) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

5.5.9 No class of shares may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by Law.

5.5.10 Repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as director (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

6.2.2 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two members of the board of directors (conseil de gérance) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by two members of the board of directors (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of directors (conseil de gérance) may be convened by two members of the board of directors (conseil de gérance), or in case where the Company has only one director, by the sole director. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least eight days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or two members of the board of directors (conseil de gérance), or in case where the Company has only one director, by the sole director, of the Company.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' (gérants) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or two members of the board of directors (conseil de gérance), or in case where the Company has only one director, by the sole director, of the Company.

6.4.7 A director (gérant) may appoint any other director (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A director (gérant) can act as representative for more than one other director (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8.

6.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of

shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st of December 2014 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital

11.2. The net profit of the Company shall be attributable proportionally to all the shares forming the then last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares), until such class is redeemed.

11.3 The shareholders' meeting may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors (conseil de gérance) and subject to the distribution provisions contained in Article 11.2.

11.4 Interim dividends may be distributed by the board of directors (conseil de gérance), subject to the conditions laid down by Law and to the distribution provisions contained in Article 11.2.

Art. 12. Dissolution and Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

12.4. Liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 11.2 of these Articles.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
Trivionco Limited, prenamed	12,500	12,500	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%

All the shares have been fully paid-up by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company.

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated hereabove, takes the following resolutions:

1. The following is appointed as sole director (gérant) for an undetermined period of time:

Universal Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64474;

2. The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de novembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Trivionco Limited, ayant son siège social Maximou Michailidi, 6, Tower 3, Maximos Plaza, 5th Floor, Flat/Office 3502, 3106, Limassol, Chypre, enregistrée auprès du registre des sociétés de Chypre

ci-après représenté(e)s par Mr. Pierrot Kana, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration(s) sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il est arrêté les statuts comme suit et qui est constituée par le présent acte:

Art. 1^{er}. Forme sociale et Dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Ligbig S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partnerships (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital Souscrit - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe A (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires A»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe B (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires B»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe C (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires C»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe D (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires D»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe E (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires E»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe F (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires F»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe G (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires G»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe H (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires H»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe I (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires I»), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de classe J (la «Classe de Parts Sociales Ordinaires J»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Chaque associé devra souscrire proportionnellement à chaque classe d'actions.

5.1.3 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.4 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par

le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à rapporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

5.5 - Transfert de Parts Sociales - Remboursement de parts sociales

5.5.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.5.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5.5 Les parts sociales sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts.

5.5.6 En cas de transfert de parts sociales, l'associé transférant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque classe d'actions ou, si l'associé transférant transfère seulement une partie de ses parts sociales en même temps proportionnellement dans chaque classe d'actions.

5.5.7 Sans préjudice de la possibilité de racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions de la Loi, la Société ne peut racheter ses parts sociales que si elle les rachète et annule une ou plusieurs classes entières (étant la Classe de Parts Sociales Ordinaires A à la Classe de Parts Sociales Ordinaires A, incluses) de parts sociales, c'est-à-dire toutes les parts sociales émises dans une telle classe. En cas de rachats et annulations de classe (s) de parts sociales, les rachats et annulations de telles doivent être faites dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe de Parts Sociales Ordinaires J).

5.5.8 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la classe de parts sociales concernée donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant du Remboursement. Le «Montant du Remboursement» désigne, par rapport à la classe de parts sociales rachetées et annulées, un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) qui sera pas moins que les bénéfices de la Société et ne dépassant pas un montant déterminé comme suit:

la somme de:

(i) le montant total des bénéfices nets, y compris les bénéfices reportés, attribuable à cette catégorie de parts sociales (sous réserve et en conformité avec les dispositions de l'article 11.2),

(ii) les réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, les réserves de primes d'émission y afférents), et

(iii) le cas échéant, le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la classe des parts sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles pour la distribution conformément à la loi,

réduit par:

(i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et

(ii) toutes sommes à porter en réserve (s) conformément aux exigences de la Loi, des Statuts ou qui, de l'avis raisonnable du conseil de gérance, sont mis de côté pour couvrir la dépenses courantes ou autres coûts ou des passifs de la Société (sans, pour lever tout doute, tout double comptage), chaque fois comme indiqué dans les comptes correspondants intermédiaires qui doivent être préparés à cet effet à une date qui n'est pas antérieure de cinq (5) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.

5.5.9 Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passe en deçà du minimum requis par la loi.

5.5.10 Les parts sociales rachetées ne seront pas pris en considération pour le calcul du quorum et de la majorité pour aussi longtemps qu'ils sont détenus par la Société.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la/les signature(s) conjointes de deux membres du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux membres du conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par deux membres du conseil de gérance, ou si la Société dispose d'un seul gérant, par le gérant unique. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par deux membres du conseil de gérance de la Société ou si la Société dispose d'un seul gérant, par le gérant unique.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président, deux membres du conseil de gérance de la Société ou si la Société dispose d'un seul gérant, par le gérant unique.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être reconvoqués ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 1^{er} du mois de mai.

8.2 Dans le cas où ce jour est un jour où les banques sont fermées à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes.

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire

(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le bénéfice net de la Société est attribuable proportionnellement à l'ensemble des parts sociales composant la dernière classe de parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (à partir des Classe de Parts Sociales Ordinaires J jusqu'à la Classe de Parts Sociales Ordinaires A), jusqu'au moment où une telle classe est rachetée.

11.3 L'assemblée générale peut déclarer à tout moment les dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance et sous réserve des dispositions de distribution prévues à l'article 11.2.

11.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le conseil de gérance, sous réserve des conditions prévues par la loi et des dispositions de distribution prévues à l'article 11.2.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

12.4 Le boni de liquidation sera distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et en quantité telle qu'elle est nécessaire pour atteindre sur une base globale au même résultat économique que les dispositions contenues dans la distribution contenue à l'article 11.2 des présents Statuts.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Trivionco Limited, prénommé	12.500	12.500	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces de telle manière que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution des/de l'associé(s)

L'associé fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par le gérant suivant pour une période indéterminée:

Universal Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64474;

2. Le siège social de la Société est établi à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kana, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15173.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165564/616.

(130202429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Global Solar Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.054.

—
Résolution prise par l'associé unique de la société

L'associé unique a pris la décision de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ce à la date du 5 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170234/11.

(130207268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Global Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

—
Résolution prise par l'associé unique de la société

L'associé unique a pris la décision de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ce à la date du 5 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170235/11.

(130207267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

**European Road Infrastructure Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. European Renewable Opportunities).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.123.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170211/11.

(130207406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes.

R.C.S. Luxembourg B 37.812.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administration - Organisation - Services en abrégé A.O.S. S.A.

Administration and Office Services S.A.

Référence de publication: 2013174534/11.

(130213662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Bascharge Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013174591/10.

(130213161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

F.T.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 93.190.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme F.T.G. S.A., ayant eu son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013174488/16.

(130213344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

World Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.308.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juillet 2009 les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, Administrateur,

M. Gianfranco MATTAVELLI, né le 1^{er} avril 1947 à Carate Brianza (I), demeurant professionnellement à I-20050 Triuggio, Milano, 15, Via Don Minzoni, Administrateur,

Mme Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne (D), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue, Administrateur.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autonome de Révision, numéro d'immatriculation E955, établie à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31.12.2013.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013174452/21.

(130212264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Finsteel Energy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.316.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 décembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michele Clerici
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Michaël Zianveni

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013174756/17.

(130213182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Oak Consultancy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.794,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.620.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

M. Thomas Baumgartner, manager, residing in Luxembourg.

acting in his capacity as legal representative of Stonewall Securities S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148570 and having a share capital of EUR 12,500, acting for its compartments n°2 and n°3.,

who declared and requested the notary to state that:

(1) Oak Consultancy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 148620 and having a share capital of EUR 17,794 (hereinafter, the Company), was incorporated on 6 October 2009 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 2129 on 30 October 2009.

The articles of association of the Company were last amended on 29 July 2010 by a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 2016 on 28 September 2010.

(2) The corporate capital of the Company is set at EUR 17,794 divided into 17,794 shares having a par value of EUR 1 each.

(3) Stonewall Securities S.à r.l., prenamed, is the owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

(4) The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

(5) The Sole Shareholder appoints Mako Capital S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with its address at 20, rue du Genêt, L-8023 Strassen and registered with the Luxembourg Companies Register under number B 172760 (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

(6) The Liquidator, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities, as shown in the liquidation accounts dated 31 October 2013, are the following:

- assets amounting to EUR 2.409.556.-; and
- liabilities (creditors) amounting to EUR 55.595.-

(7) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(8) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

(9) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(10) The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Thomas Baumgartner and Mr Sebastian Müller, members of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

(11) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

(12) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the offices of Orangefield Group at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois d'octobre,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

M. Thomas Baumgartner, directeur, demeurant à Luxembourg.

Agissant en sa qualité de représentant légal de Stonewall Securities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B148570 et ayant un capital social de 12.500 EUR, agissant pour ses compartiments n°2 et n°3,

lesquel déclare et demande au notaire d'acter que:

Oak Consultancy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 148620 et ayant un capital social de 17.794 EUR (ci-après la Société), a été constituée en date du 6 octobre 2009 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 2129 du 30 octobre 2009.

1.1 Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juillet 2010 par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 2016 du 28 septembre 2010.

Le capital social de la Société est fixé à 17.794 EUR divisé en 17.794 parts sociales ayant une valeur de 1 EUR chacune.

Stonewall Securities S.à r.l., précité, est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

L'Associé Unique déclare la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Mako Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant leur siège social à 20, rue du Genêt, L-8023 Strassen avec un capital social de 12.500 EUR et enregistré auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 172760 comme liquidateur de la Société (le Liquidateur); le Liquidateur aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire ce qui est nécessaire ou utile de façon à ce que le présent acte prenne effet.

Le Liquidateur, rapporte que, à la date des présentes, les actifs et passifs principaux de la Société, tels qu'ils apparaissent dans les comptes de liquidation datés du 31 octobre 2013, sont les suivants:

- actifs pour un montant de 2.409.556.- EUR; et
- passifs (crédateurs) pour un montant de 55.595.- EUR.

Le Liquidateur, déclare que tout le passif envers des parties tiers connues de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

L'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité des actifs et le passif restant de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'intégralité des actifs et passifs de la Société sont transférés à l'Associé Unique avec effet immédiat.

Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

L'Associé Unique décide de donner décharge à M. Thomas Baumgartner et M. Sebastian Müller, membres du conseil de gestion de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg dans les bureaux de Orangefield Group au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Baumgartner, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14383.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165023/122.

(130201676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Scaramouche.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.341.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176180/10.

(130214960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

StaGe Mezzanine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.636.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176187/10.

(130215039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Publmed s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 39.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176140/10.

(130214298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Saljoha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176196/10.

(130215185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Aquarius Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.949.

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Hendrik VANDEN BERGHE, administrateur de sociétés, né le 25 avril 1979 à Gent (Belgique), demeurant à Calle 6 Oeaste #6-82, Apto 11A in Cali Colombia,

représenté par Monsieur Robert Edgar DRIEDUITE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée - société de patrimoine familial "AQUARIUS INVESTHOLDING S.à r.l.", société de gestion de patrimoine familial (SPF), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 87.949, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 9 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1542 du 25 octobre 2002, le 29 juillet 2008, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2458 du 8 octobre 2008.

- Que le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US Dollars), divisé en 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US Dollars) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est devenu le seul associé de ladite société, en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé daté du 12 août 2013, approuvée par les associés conformément à l'article six (6) des statuts et considérées comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, et qu'il s'est réunis en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide:

- d'abandonner son statut de société de patrimoine familial avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011,
- de changer la dénomination de la société en «AQUARIUS INVESTHOLDING S.à r.l.» et
- de procéder à une refonte complète des statuts afin de reprendre les changements ci-dessus et d'introduire une version anglaise des statuts, lesquels auront la teneur suivante:

Version anglaise des statuts

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "AQUARIUS INVESTHOLDING S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at forty thousand US Dollars (USD 40.000,-) divided into two hundred (200) share quotas of two hundred US Dollars (USD 200,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Version française des statuts

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par

hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «AQUARIUS INVESTHOLDING S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US Dollars), divisé en 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US Dollars) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.050,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert Edgar DRIEDUITE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2013. Relation GRE/2013/4556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167118/278.

(130204333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 novembre 2013 que:

- Monsieur Bertrand Michaud, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris, et résident professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet, démissionnaire;

- Monsieur Sansal Ozdemir, administrateur, a démissionné.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013170016/16.

(130206852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 132.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.645.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170078/15.

(130207708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Digital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.129.

—
Il résulte du procès-verbal du 17 décembre 2013 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de renommer la société DELOITTE AUDIT S.à r.l., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 67.895 en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176641/15.

(130215631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

DIF Infra 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 168.503.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176640/9.

(130215862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Digital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176642/9.

(130215632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Dima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176643/9.

(130216261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Diso-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6685 Mertert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 43.723.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176644/9.

(130215404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Distrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176645/9.

(130216036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ermesinde 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176662/9.

(130216288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
